

Date : 22/06/2026

Syndicat Mixte BELLOVIC – Mesures de sensibilisation, surveillance et limitation des usages de l’eau.

Le 18 Juin 2026, le préfet a émis son deuxième arrêté relatif aux restrictions provisoires de l’usage de l’eau sur le département de la Corrèze. Dans ce document, l’état définit les niveaux d’alerte de l’usage de l’eau par zone hydrographique et appelle aux citoyens à maintenir un comportement responsable en ce qui concerne l’usage et la consommation de l’eau.

Néanmoins, l’arrêté préfectoral du 18 juin 2026 , indique : « *La zone d’alerte “rivière Dordogne” n’étant soumise à aucun niveau de gestion, les prélèvements régulièrement autorisés dans la Dordogne ne sont pas soumis à restriction. Ceci vaut en particulier pour l’eau issue du réseau d’alimentation en eau potable du Syndicat Bellovic.* »

Les communes alimentées par le Syndicat BELLOVIC via la rivière Dordogne ne sont actuellement soumises à aucune restriction de prélèvement pour l’eau potable.

Ainsi, **la ressource utilisée pour l’eau potable pour les 38 communes du Syndicat Mixte BELLOVIC, reste stable et sécurisée**, car elle provient uniquement de la station de pompage et de production située sur la rivière Dordogne.

Toutefois, le Syndicat appelle ses 10 000 abonnés à faire preuve de vigilance dans leurs usages quotidiens, comme l’arrosage des jardins, le lavage des véhicules ou encore le remplissage des piscines.

La préservation collective de la ressource reste une responsabilité partagée.

Malgré l’absence de ces restrictions pour sa zone hydrographique, le Syndicat reste attentif à l’évolution de la situation et rappelle qu’il appartient à chacun d’adopter un usage raisonné de cette ressource en eau.

Communes alimentées en eau potable par le captage Dordogne du Syndicat Mixte BELLOVIC : Albignac, Albussac (uniquement le secteur des 4 routes), Atillac, Astillac, Aubazine, Bassignac-le-Bas, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Bilhac, Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Chenailler-Mascheix, Collonges-la-Rouge, Curemonte, La Chapelle-aux-Saints, Lagleygeolle, Lanteuil, Le Pescher, Ligneyrac, Liourdres, Lostanges, Marcillac-la-Croze, Mémoire, Meyssac, Neuville, Noailhac, Nonards, Palazinges, Puy-d’Arnac, Queyssac-les-Vignes, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont, Sérilhac, Sioniac, Tudeils, Turenne, Végennes.